

## La Fondation Les Perce-Neige

**insieme** Neuchâtel est à la base de la création des différentes structures de La Fondation Les Perce-Neige. Au début des années soixante déjà, notre association a mis sur pied différentes classes et activités pour les personnes mentalement handicapées.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire en 1967, elle a décidé de créer "La Fondation neuchâteloise en faveur des déficients mentaux" pour pouvoir gérer au mieux le développement rapide et important des différentes structures. Elle laissait ainsi cette nouvelle fondation voler de ses propres ailes tout en continuant à veiller sur son développement à travers des commissions de direction et de surveillance.

Aujourd'hui, cette fondation a changé de nom pour devenir "La Fondation Les Perce-Neige". Elle accueille environ 200 personnes en situation de handicap mental. **insieme** Neuchâtel collabore toujours avec elle à travers les organes de direction que sont le comité de direction et la commission de surveillance. Une Plate-forme Association-Fondation joue également un rôle de médiation entre les parents et les professionnels de la Fondation. Jusqu'à ce jour **insieme** Neuchâtel a offert des sommes importantes à la Fondation Les Perce-Neige pour son développement.

### Le Comité de direction

C'est l'organe exécutif de La Fondation Les Perce-Neige. Il est désigné par la Commission de surveillance, il a pour tâche principale d'exécuter les décisions de celle-ci. Le Comité de direction se réunit environ 5 à 8 fois par année. La moitié des membres de cette commission doit être désignée parmi les parents ou frères et sœurs de personnes handicapées et au moins un de ces membres doit faire partie d'**insieme** Neuchâtel.

### La Commission de surveillance

Cette commission se réunit environ 3 fois par année. Elle est composée en majorité de parents ou de frères et sœurs de personnes handicapées. Elle a pour tâche de veiller à la bonne marche de la Fondation, notamment en définissant les orientations générales de celle-ci et, au besoin, en les complétant ou les modifiant.

Ces orientations sont les suivantes:

- Le respect des usagers et le souci de leur bien-être ont un caractère prioritaire. Cela implique que les demandeurs de prestations soient largement consultés sur la nature des prestations attendues et sur la disponibilité organisationnelle qui en découle, dans le cadre d'un partenariat actif. Dans cette perspective, les prestations offertes dans chaque secteur de la Fondation font l'objet d'un contrat individualisé.
- L'organisation des différentes institutions de la Fondation a pour objectif une intégration optimale par le développement des compétences favorisant la plus grande autonomie.
- Les prestations et l'organisation de la Fondation sont développées de telle façon que chaque personne handicapée ait la possibilité de faire son choix et que soient offerts des moyens permettant de faire face à l'incapacité momentanée ou durable d'un hébergement familial.

### Plate-forme Association-Fondation (PAF)

Le principal objectif de cette plate-forme est d'aider et d'accompagner les parents qui le demandent, lors de leurs relations avec la Fondation. La PAF est sous la responsabilité du comité de l'Association (**insieme**), elle est gérée par la conseillère-animatrice. On accède à la PAF en s'adressant directement au service-conseils.